

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 287
19 juin 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-septième (287^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 19 juin 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-François, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 189) en date du 15 juin 2018 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum (M. Jean-François Houle, président)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Nomination – Direction générale de la commission scolaire (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
4. Nomination – Direction générale intérimaire de la commission scolaire (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
5. Autorisation de signature – Contrats de transport pour les années scolaires 2018-2019 à 2025-2026 (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)
6. Octroi de contrat – Remplacement de la génératrice – Centre Saint-Frédéric (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
7. Motion de félicitations – M. Jean-François Dubois et ses élèves de l'école Notre-Dame-du-Rosaire – Concours des harmonies de Sherbrooke (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM (M. Jean-François Houle, président)

Tous les commissaires étant présents, le quorum est, de ce fait, constaté.

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

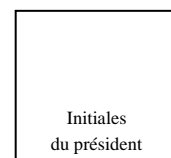
Sans objet.

3. NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

À la suite de l'annonce, par la directrice générale, Mme France Lefebvre, de son intention de prendre sa retraite au 1^{er} août 2018, le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un comité de sélection formé de Mme Julie Bourassa, Mme Élisabeth Jutras, Mme Manon Rivard, M. Marc Bergeron, M. Alain Charest, commissaires, de même que M. Jean-François Houle, président de la commission scolaire.

Le comité de sélection a mis en place un rigoureux processus de sélection comprenant plusieurs étapes et a procédé à l'affichage du poste.

SUITE, PAGE 3



Le comité a procédé à une consultation du conseil des commissaires et des cadres scolaires, de même que des directions d'établissement et de centre pour l'élaboration du profil recherché.

À différentes étapes, le comité de sélection a informé et consulté le conseil des commissaires sur le déroulement de ce processus.

Au terme de cette démarche, au cours de laquelle il a été accompagné par une firme professionnelle, le comité est en mesure de formuler une recommandation au conseil des commissaires quant à la nomination d'une personne au poste de directeur général de la Commission scolaire des Chênes.

L'embauche de cette personne à la direction générale sera assujettie à une lettre de mandats qui sera communiquée en temps opportun à la personne choisie.

Cette lettre de mandat sera diffusée de manière à faire circuler dans notre communauté et notre commission scolaire, les enjeux de l'éducation publique. Pour le conseil des commissaires, elle sera aussi une occasion de communiquer avec ses commettants et les parents. Ceux-ci seront plus au fait de ce qui est attendu de la direction générale.

Du côté organisationnel, cette lettre de mandat, liée au plan d'engagement vers la réussite précisera les attentes du conseil à l'ensemble du personnel.

Le président sera mandaté pour la rédiger, la communiquer et la diffuser.

Le président décrète la tenue d'un huis clos pour procéder à l'étude du projet de résolution. Il est 19 h 10.

DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS

Le président décrète la fin du huis clos et la reprise de la séance publique. Il est 19 h 35. Le secrétaire général fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION CC : 2538/2018

CONSIDÉRANT le départ pour la retraite annoncée par la directrice générale actuelle, madame France Lefebvre;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination d'une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a procédé à la désignation de six commissaires pour former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, accompagné d'une firme professionnelle externe, a mis en place un processus de sélection comprenant différentes étapes;

CONSIDÉRANT le rapport confidentiel du comité livré verbalement au conseil, à huis clos;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires estime important d'informer la nouvelle direction générale des priorités du conseil et de faire connaître à la population les mandats donnés à la nouvelle direction générale.

SUITE, PAGE 4

Initiales
du président

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Israël Poulin:

- de nommer M. Lucien Maltais au poste de directeur général de la Commission scolaire des Chênes, au moment à convenir avec ce dernier et de lui transmettre l'appui et les vœux de succès de la part du conseil dans l'exercice de son mandat;
- qu'à cet effet, dans les quinze jours suivants la présente séance du conseil des commissaires, le président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle ou à défaut, la vice-présidente Mme Isabelle Marquis, soit mandaté pour convenir des conditions d'intégration de M. Maltais, dans le respect du règlement sur les conditions d'emploi des hors-cadres de commissions scolaires et pour signer le contrat d'engagement au nom de la commission scolaire.
- de mandater le président ou la vice-présidente pour rédiger, faire parvenir et diffuser une lettre de mandat destiné au nouveau directeur général, au moment qu'il ou elle jugera opportun.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

La directrice générale ayant confirmé la date de son départ à la retraite pour le 1^{er} août 2018, le conseil des commissaires doit s'assurer d'un intérim, et ce, jusqu'à la date d'entrée en fonction du nouveau directeur général.

RÉSOLUTION CC : 2539/2018

CONSIDÉRANT le départ à la retraite annoncé par la directrice générale actuelle, madame France Lefebvre;

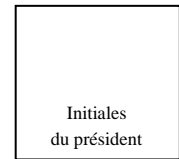
CONSIDÉRANT que l'entrée en poste de la nouvelle direction générale ne pourra se faire avant le départ de l'actuelle directrice générale;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une direction générale par intérim jusqu'au moment d'entrer en fonction de la personne sélectionnée pour ce poste.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin:

- de nommer Mme Carmen Lemire au poste de directrice générale ou de directeur général par intérim, à compter du 1^{er} août 2018, et ce, jusqu'au moment de l'entrée en fonction du nouveau directeur général.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE TRANSPORT POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2018-2019 À 2025-2026 (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

On se souviendra qu'à la suite des orientations du conseil des commissaires en juin 2016, les contrats ont été renouvelés pour une année en vue d'établir le processus d'attribution des contrats au courant de l'année suivante. Par conséquent, les contrats avec les transporteurs scolaires prendront fin le 30 juin 2018.

À l'automne dernier, la commission scolaire a procédé à une analyse de la qualité de service des transporteurs. Après cette analyse, le conseil des commissaires a donné son accord à ce que les contrats soient attribués par négociations de gré à gré.

La commission scolaire a entrepris le processus d'octroi des nouveaux contrats de transport en décembre 2017. Le comité aviseur a été consulté et informé des orientations à différentes étapes du processus. Le résultat des négociations a également été présenté au comité consultatif de transport. Le comité consultatif a fait la recommandation au conseil des commissaires de procéder à l'adoption des contrats.

Comme de nouvelles dispositions réglementaires le permettaient et avec l'aval du comité aviseur, les travaux ont considéré un contrat d'une durée de 8 ans.

La commission scolaire a été en mesure de respecter les principes qu'elle s'est donnés tout en demeurant à l'intérieur de son enveloppe de transport et en étant en mesure d'assumer l'ajout de certains véhicules en cours de contrat. Ainsi, une formule permettra, le cas échéant, de financer en grande partie ces véhicules à même l'indexation annuelle consentie par le ministère. Il a été établi avec les transporteurs que l'ajout de nouveaux véhicules se fasse par tirage au sort.

Afin de répondre à une demande grandissante au niveau des élèves en adaptation scolaire, un nouveau minibus sera ajouté dès la prochaine année scolaire.

Par ailleurs, la commission scolaire a conclu une entente de transport avec le Collège Saint-Bernard pour le transport des élèves de niveau secondaire. Dans l'entente, il est stipulé que pour 2018-2019 et les années subséquentes de l'entente, le coût unitaire par élève sera révisé pour tenir compte des contrats avec les transporteurs. Le montant établi correspond au coût moyen par élève transporté.

Le taux d'indexation transmis par le ministère a été établi à 1.60 % pour 2018-2019.

RÉSOLUTION CC : 2540/2018

CONSIDÉRANT l'échéance, au 30 juin 2018, des contrats de transport scolaire actuellement en cours;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT le Règlement sur le transport des élèves (I-13.3, r. 12);

CONSIDÉRANT les transporteurs avec lesquels la commission scolaire a actuellement un contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse de la qualité de service des entreprises de transport;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place visant à respecter le financement reçu pour l'organisation de transport et d'assumer l'ajout de certains véhicules en cours de contrat;

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré réalisées avec les transporteurs tel que le permet la loi;

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre la commission scolaire et les transporteurs.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Manon Rivard:

- d'autoriser les contrats de transport scolaire tel que décrit ci-après pour les années scolaires 2018-2019 à 2025-2026 :

ENTREPRISES DE TRANSPORT	NUMÉRO DE CONTRAT	NOMBRE DE VÉHICULES	COÛTS 2018-2019
Transport Marjolaine inc.	1	9	497 648,00 \$
Autobus Lemay inc.	2	12	578 106,00 \$
Autobus Voltigeurs inc.	3	58	3 303 982,00 \$
Autobus G. & S. Hébert inc.	4	10	601 218,00 \$
Autobus Tesco inc.	5	4	249 471,00 \$
Autobus J. Leblanc inc.	6	12	714 033,00 \$
Autobus Ben-Val inc.	7	24	1 392 671,00 \$
Bourgault & fils inc.	8	9	561 982,00 \$
Transport Fernand inc.	9	6	347 664,00 \$
Autobus Aston inc.	10	4	265 804,00 \$
<u>TOTAL</u>		<u>148</u>	<u>8 512 579,00 \$</u>

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les contrats de transport pour les années scolaires 2018-2019 à 2025-2026;
- d'autoriser la direction générale à approuver les bons de commande et autres documents requis dans le cadre de l'exécution de ces contrats.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE – CENTRE SAINT-FRÉDÉRIC (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

NOTE : La commissaire Manon Rivard signifie au conseil qu'elle se retire des délibérations et d'un éventuel vote entourant le présent item.

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2014-2015.

Le projet consiste au remplacement de la génératrice.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 17 mai 2018. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 7 juin 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01). Les travaux débiteront en juillet 2018 pour se prolonger jusqu'en octobre 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 180 229,35 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2541/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Isabelle Marquis:

- d'octroyer le contrat pour le remplacement de la génératrice du Centre Saint-Frédéric à l'entreprise Systèmes Urbains inc., au montant de 167 004.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. MOTION DE FÉLICITATIONS – M. JEAN-FRANÇOIS DUBOIS ET SES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – CONCOURS DES HARMONIES DE SHERBROOKE (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

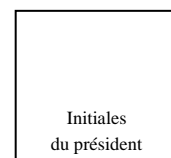
RÉSOLUTION CC : 2542/2018

CONSIDÉRANT qu'un ensemble d'harmonie a été formé à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, à l'initiative de M. Jean-François Dubois, enseignant spécialiste en musique;

CONSIDÉRANT que 14 élèves de 5^e année et quatre élèves de 6^e année constituent cet ensemble;

CONSIDÉRANT les efforts consacrés par ces élèves chaque semaine, à l'extérieur des heures de classe, afin de parfaire leur apprentissage de la musique;

CONSIDÉRANT que l'harmonie de l'école Notre-Dame-du-Rosaire s'est présentée au récent concours des harmonies de Sherbrooke et y a récolté la médaille d'argent;



CONSIDÉRANT le prêt d'instruments de musique par l'école Jean-Raimbault et le soutien financier d'UV Mutuelle (*pour l'inscription au concours*), afin de soutenir les élèves et leur enseignant dans l'atteinte de leurs objectifs;

CONSIDÉRANT l'appui des parents et de la direction de l'école, de même que la persévérance des élèves impliqués;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à M. Jean-François Dubois, enseignant, et aux élèves de l'harmonie de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 56, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle